

**Les prochains
meetings
d'Arlette
Laguiller** p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1952 - 30 décembre 2005 - prix : 1 €

**Le gouvernement
s'en prend
aux chômeurs,
pas au chômage !**

**Des dizaines
de milliers
de sans-abri**

p. 9

Bourse p. 9

**La belle vie
pour les
actionnaires**

Galileo p. 4

**Profits
privés
sur orbite**



**Prêt hypothécaire,
une affaire pour les banques !** p. 2



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Galileo : l'orbite des fonds publics et des profits privés
- p. 5 ■ Une étape de plus dans la guerre aux chômeurs
■ Nouvel accord sur l'Unedic
- Loi sur le « retour à l'emploi »
- p. 8 ■ Commission à propos du procès d'Outreau
■ Désamiantage du Clemenceau
- p. 9 ■ La droite gouvernementale face à l'extrême droite
■ Médecins du Monde interpelle Chirac
- La belle vie pour les actionnaires

Tribune

- p. 4 ■ Débat franchement pas net

Dans le monde

- p. 6 ■ Bolivie : victoire d'Evo Morales
■ Côte-d'Ivoire : une erreur en plus d'un crime ?
- p. 7 ■ Italie : le TGV Lyon-Turin
■ Rwanda : la complicité de l'armée française dans le massacre
- p. 12 ■ États-Unis : grève des travailleurs des transports new-yorkais
■ Cachemire : ce n'est pas l'hiver qui tue
- Paludisme : victimes pour deux dollars
- Iran : nouvelles arrestations de syndicalistes

Dans les entreprises

- p. 10 ■ Les statistiques du ministère du travail
■ Main Sécurité (Marseille) : les combines de la direction
- Grève des médecins étrangers
- p. 11 ■ Burgess-Norton (ex-IP Marti)-Vieux-Charment (Doubs)
■ Arlette Laguiller reçue par les travailleurs de Marti
- Thonon : exploitation sans frontière

• Prêts hypothécaires rechargeables

Avantageux surtout pour les banquiers et les notaires

Le gouvernement vient d'annoncer qu'une ordonnance allait prochainement rendre possibles en France les prêts hypothécaires rechargeables. Ce concept autorise les propriétaires d'un bien immobilier à solliciter un crédit, son montant étant indexé sur la valeur du bien hypothéqué. Et il est « rechargeable » dans la mesure où les remboursements permettent de reconstituer progressivement ses capacités d'emprunt, dans la limite de la valeur inscrite sur l'hypothèque. C'est en quelque sorte un crédit permanent garanti par un bien immobilier.

L'idée n'est pas nouvelle puisque de tels prêts existent en Grande-Bretagne et aux États-Unis. En la transposant en

France, le gouvernement prétend solvabiliser des personnes qui, du fait de revenus irréguliers ou d'un emploi précaire par exemple, peuvent difficilement emprunter aujourd'hui auprès des circuits bancaires. Villepin, qui revendique la paternité de cette réforme, espère qu'elle contribuera à la relance de la consommation... de la part de ceux qui ont au moins un appartement ou une maison à donner en gage à leur banquier.

L'inconvénient majeur d'un tel dispositif est que si, pour une raison ou pour une autre, du fait d'une séparation conjugale ou d'une perte d'emploi par exemple, l'emprunteur ne parvient plus à honorer ses échéances de remboursement, il risque

de perdre également son logement. La banque pourra en effet mettre le bien en vente pour se rembourser. De nombreux acheteurs d'un logement en ont déjà fait l'amère expérience avec les prêts hypothécaires classiques.

Autre inconvénient, le nouveau prêt risque d'inciter des personnes peu solvables à se surendetter, comme elles y sont déjà incitées par toutes les propositions des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation. Enfin, les banques voulant se protéger au maximum seront tentées, à chaque nouvelle demande de prêt, d'obliger l'emprunteur à repasser devant le notaire pour recalculer la valeur hypothécaire du logement, avec tous les frais que cela implique.

En revanche, ces prêts ouvrent donc certainement de nouvelles perspectives pour l'enrichissement des notaires... et surtout des banques. Celles-ci ne manqueront pas de faire payer au prix fort les nouveaux prêts qu'elles accorderont, pour une facilité de paiement temporaire. Les bénéficiaires de prêts devront payer des traites salées, parfois à vie... quand ils ne se retrouveront pas spoliés de leurs petits biens à la suite d'un revers de leur situation.

Le cadeau de Villepin est ainsi d'abord pour les banques, qui pourront prélever une dime supplémentaire sur la population.

Roger MEYNIER

• Centrales nucléaires

Les défaillances s'accroissent

34 des 58 réacteurs nucléaires français présenteraient une défaillance au niveau des pompes de refroidissement des réacteurs en cas d'accident. EDF, qui a reconnu ce problème, s'est engagée à modifier ses installations d'ici à la fin mars 2006.

Pour le réseau « Sortir du nucléaire », il s'agit de la seconde défaillance détectée sur les circuits qui doivent théoriquement assurer le refroidissement des réacteurs en cas d'urgence. En effet, en janvier 2004, l'Autorité de sûreté nucléaire avait déjà signalé un problème au niveau des filtres par lesquels passe l'eau du circuit primaire des 58 réacteurs. Or deux ans après, en dehors de trois sites (Gravelines, Fessenheim et Dampierre), ce problème n'a toujours pas été résorbé. Il y a donc tout lieu de douter qu'EDF répare d'ici avril 2006 la dernière défaillance

détectée, contrairement à ce qu'elle prétend.

« Il est certain que ce sont des défaillances qui se cumulent et qui ne sont pas anodines », reconnaît le responsable de la sûreté des réacteurs à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

De telles négligences donnent en tout cas froid dans le dos. D'autant qu'avec la privatisation d'EDF, les pressions des actionnaires pour que l'entretien des centrales soit réduit au minimum ne manqueront pas de s'accroître.

R. M.



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulwicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Ci-joint la somme de : _____
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Le gouvernement continue à combattre les chômeurs, mais pas le chômage

Face à la catastrophe sociale que représente l'existence, depuis plus de vingt ans, d'un chômage qui touche plusieurs millions de personnes, le patronat et le gouvernement sont vraiment sur la même longueur d'onde.

Le Medef, avec la complicité d'une partie des syndicats de salariés plus soucieux de signer un accord avec le patronat que de défendre les intérêts des travailleurs, s'apprête à raccourcir la durée d'indemnisation de dizaines de milliers de chômeurs. Le gouvernement, qui prétend faire de la lutte contre le chômage sa préoccupation principale, se garde bien de toute intervention, sous prétexte que cela est du ressort des négociations entre « partenaires sociaux ».

C'est logique. Pour ceux qui nous gouvernent, lutter contre le chômage, cela veut dire combattre les chômeurs ! Après avoir annoncé le renforcement des contrôles, brandi la menace de radiations, sa dernière idée consiste, au nom de la transparence, à donner à l'ANPE l'accès aux fichiers du service des impôts, insinuant ainsi que de nombreux chômeurs pourraient avoir des revenus cachés.

C'est qu'en fait toute la politique du gouvernement vise à essayer de faire passer les chômeurs pour des parasites vivant aux crochets de la société et, si ce n'est en faire des érémites, au moins à leur faire accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel salaire, et donc à offrir de la main-d'œuvre bon marché au patronat dans les seuls secteurs où ce dernier en a besoin.

Par contre, face aux entreprises qui suppriment des emplois par milliers, qui jettent des travailleurs à la rue alors qu'elles affichent des bénéfices florissants, qui osent proposer à leurs salariés des reclassements dans des pays où les salaires sont dix fois moins élevés qu'ici, le gouvernement se garde bien de prendre la moindre mesure. Il en est de même face aux patrons que Chirac qualifiait pourtant de « voyous », qui se livrent à un chantage à l'emploi pour imposer des augmentations d'horaires et des baisses de salaires, quand ils ne disparaissent pas purement et simplement après avoir fait déménager stocks et machines.

Pourtant, si Chirac et Villepin étaient vraiment partisans de la transparence comme ils le disent, pourquoi ne feraient-ils pas en sorte que la comptabilité des grandes entreprises soit accessible aux travailleurs et aux consommateurs ? Pourquoi n'y aurait-il que les salariés dont les patrons peuvent connaître exactement la situation de famille et les revenus ? Pourquoi les renseignements fiscaux concernant le patronat et les riches en général ne seraient pas eux aussi accessibles aux autres administrations, et même à toute la population ?

Connaître le chiffre d'affaires réel des entreprises, non seulement le montant des bénéfices mais également comment ils ont été réalisés, comment ils sont utilisés, leur répartition, la fortune des gros patrons, à quoi ils emploient ces bénéfices, tout cela intéresserait pourtant bougrement les travailleurs à qui on impose des salaires de misère, à qui on demande de nouveaux sacrifices, comme ceux qu'on licencie sous prétexte que les affaires ne sont pas bonnes et qu'on ne peut pas faire autrement.

Il n'y aurait pas besoin d'experts-comptables pour cela. Il suffirait que chaque salarié puisse dire librement ce qu'il voit autour de lui au travail, car si chacun d'eux n'est témoin que d'une petite partie des mécanismes qui permettent aux patrons d'accumuler des fortunes sur le dos des travailleurs, l'ensemble du monde du travail aurait la possibilité de tout savoir en mettant en commun ce que chacun sait.

Bien sûr, il faudrait pour cela abolir le secret commercial, le secret de fabrication, toutes ces lois qui sont bien plus faites pour dissimuler la vérité aux yeux des travailleurs que pour contrer la curiosité de la concurrence.

Voilà ce que ferait le gouvernement s'il était si partisan de la transparence. Mais s'il ne le fait pas, ce n'est pas parce qu'il est inconséquent. C'est parce que sa fonction réelle, c'est de défendre les intérêts des possédants contre les travailleurs. C'est pourquoi il n'y a pas de « bon » gouvernement.



Meetings avec Arlette Laguiller

Angers

Judi
12 janvier
à 20 h 30

Centre
de Congrès

place
Mendès-France

Lyon

Vendredi
3 février
à 20 heures

Mairie du 6^e
Salle
Victor-Hugo

33, rue Bossuet
Métro : Masséna

Nancy

Dimanche
12 février
à 16 heures

Palais
des Congrès

rue du
Grand-Rabbin-
Haguénauer

Entrée libre

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Débat franchement pas net

Les 20 et 21 décembre derniers les députés démarraient l'examen du projet de loi DADVSI sur les droits d'auteurs et les nouvelles technologies. L'objectif général du projet est de pénaliser l'utilisation des moyens techniques permettant la copie et l'échange, notamment par Internet, de musique ou de films, en particulier les systèmes d'échange « peer-to-peer ».

Mais voilà que pendant la discussion à l'Assemblée, s'est constitué un insolite front d'opposition regroupant les députés de gauche, PS et PC, mais aussi UDF et jusqu'à certains députés UMP dont Christine Boutin. Un front qui a même obtenu une victoire avec l'adoption de deux amendements reconnaissant à l'échange par Internet le statut de copie privée.

À entendre les déclarations des uns et des autres il y a là une véritable bataille de bonnes intentions, hélas contradictoires ! Du côté du gouvernement et des rapporteurs de la loi, il s'agirait de la défense de la création artistique et de la production culturelle menacées par Internet et le « peer-to-peer », et des auteurs spoliés par le piratage. Du côté des détracteurs de la loi, on prétend lutter pour la liberté, l'échange et le partage de la culture par le plus grand nombre.

Pris de remords après les attaques contre les intermittents du spectacle, le ministre de la Culture Donnedieu de Vabres s'est-il senti soudain l'âme d'un défenseur des artistes ? Christine Boutin, de défenseur de la morale chrétienne, s'est-elle convertie en libertaire, partisane de la gratuité des échanges culturels ? Le conte de Noël était trop beau. Quand on enlève les fausses barbes des Père Noël de droite ou de gauche, derrière les belles déclarations sur la création artistique et le partage de la culture, ne restent que des histoires de gros sous.

En effet, les victimes essentielles du piratage ce sont d'abord les grands trusts éditeurs de musique et de film, les Warner ou les Vivendi-Universal. Ces quelques entreprises, qui détiennent un quasi-monopole sur l'édition musicale, s'empochent l'essentiel de l'argent des ventes et ne laissent qu'une maigre obole de 5 à 10 % à se répartir entre les auteurs. Ce sont surtout leurs

profits que le gouvernement veut protéger en criminalisant les utilisateurs de « peer-to-peer ».

Mais le front d'opposition n'apparaît pas plus désintéressé. Car les échanges de fichiers sur Internet permettent aussi à bien des entreprises de faire des affaires juteuses. Au premier rang de celles-là, il y a bien sûr les fournisseurs d'accès à Internet. Car l'échange de fichiers est une motivation essentielle des abonnements à haut débit. Et puis il y a aussi les fabricants de lecteurs audio MP3, ce format essentiellement utilisé dans l'échange de fichiers musicaux par Internet.

La « licence globale » que défendent les opposants à la loi, une taxe payée par chaque internaute contre le droit d'échanger des fichiers, est un moyen d'essayer de concilier le droit des maisons de disques à s'enrichir sur le dos des artistes, avec celui des fournisseurs d'accès à s'engraisser sur celui des internautes.

Reste qu'Internet et le « peer-to-peer » représentent un formidable progrès technique. En rendant possible l'échange gratuit et généralisé des fichiers, ils ouvrent la possibilité d'une véritable médiathèque universelle, où tous les biens culturels, livres, films, chansons, et toutes les informations seraient mis en commun et librement accessibles. Seulement, cette perspective est contradictoire avec une société où les artistes et créateurs – eh oui, eux aussi, dût leur vanité en souffrir – ne représentent jamais qu'un moyen pour ceux qui monopolisent la propriété privée des moyens de production de réaliser et d'accumuler du profit. La création culturelle, quoi qu'en disent ses prétendus défenseurs officiels, aura beaucoup à perdre à la criminalisation des internautes, et les internautes comme l'ensemble du public pas grand-chose à gagner à la licence globale. La technique est prête pour le communisme, pas ceux qui la contrôlent. Le Big Brother du capital veille. Même à Noël, pas d'évasion possible. Mais un monde à (e-)changer, c'est sûr.

Yves LEFORT

Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

Articles : Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les déménagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Galileo

L'orbite des fonds publics et des profits privés

Le lancement du premier élément de Galileo, ce programme européen de navigation par satellite, a été annoncé triomphalement. Les médias ont largement vanté les applications prometteuses de ce programme : agriculture, prévention de cataclysmes naturels, gestion des transports, sauvetages en mer, géographie, recherche géologique, etc. Des comparaisons flatteuses ont été faites avec le système américain GPS, désormais bien connu, notamment des automobilistes, que l'euro Galileo concurrencerait... bientôt.

« Guerre froide » et guerre commerciale

En fait, il n'y a jamais qu'une trentaine d'années qu'existe le GPS. Ce « Système de positionnement mondial » (en anglais) fut créé aux États-Unis à des fins militaires, pour suivre le déplacement des troupes, guider l'artillerie, les bombardements aériens. Dans le cadre de la « guerre froide », cela renforçait la disproportion des forces en faveur de l'Occident, même si l'URSS finit par se doter d'un programme analogue.

Dès l'origine, le GPS fut tenu à bout de bras par le budget militaire et spatial américain, et cela n'allait pas faiblir par la suite : ainsi, le GPS équipait 20 % des bombes et missiles déversés sur l'Irak en 1991, lors de la première guerre du Golfe, et 80 % lors de celle de 2003. Le système se développant, en continuant à être subventionné par le Pentagone et la Nasa, les États-Unis l'ouvrirent à des applications civiles commerciales pour la cartographie, les télécommunications, les transports (suivi des navires et des avions, guidage des taxis, autobus et voitures), la recherche pétrolière, etc.

Tout en restant aux mains de l'US Air Force, qui contrôle les 24 satellites permettant au GPS de mailler le globe terrestre depuis l'espace, celui-ci s'est imposé à l'échelle mondiale, dans ses applications tant militaires que civiles.

Galileo est une tentative de l'Union européenne de contrer ce monopole américain et de prendre sa part du gâteau. Celui-ci serait des plus alléchants, si l'on en croit les prévisionnistes qui estiment à 250 milliards d'euros, en 2020, le marché des services liés à la navigation satellitaire ! Et si, ces jours-ci, il a beaucoup été question du caractère « civil », pour ne pas dire commercial, de Galileo, décrit comme non militaire, à la différence du GPS, ce n'est que pure hypocrisie.

En juin, la Commission européenne l'a reconnu en confiant la concession de Galileo au consortium formé par EADS-Thalès et Alcatel-Finmeccanica, des géants européens de l'espace et de l'armement, même si elle entretient la

fiction d'une gestion civile du système. Il s'agit simplement, depuis l'origine du projet, de permettre à certains membres de l'Union européenne qui se disent neutres, tel le Danemark, de soutenir financièrement et industriellement ce projet, tout en essayant de ne pas trop donner prétexte à « l'allié » américain pour s'indigner de la chose.

Subventions publiques, profits privés

S'il a fallu plus d'une dizaine d'années à Galileo, entre la mise sur pied du projet et le lancement du premier des trente satellites nécessaires à son fonctionnement, c'est que les États de l'Union européenne, et surtout les principales puissances impérialistes du continent – l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne – sont, dans ce domaine comme dans bien d'autres, autant rivaux qu'associés.

Et puis, il y a une autre raison, non moins importante. Alors que le GPS américain domine le marché mondial, les firmes européennes qui pouvaient être concernées ne voulaient pas s'aventurer sur ce terrain faute d'avoir la garantie qu'il y aurait place pour Galileo à côté du GPS ou, ce qui revient au même, la garantie qu'elles n'auraient rien à perdre mais tout à gagner à tenter l'aventure.

Ainsi, en octobre 2001, présentant un état de l'avancement du projet, le rapporteur du Parlement européen écrivait que, malgré « les flux de revenus pouvant être tirés de tous les services fournis par Galileo », les investisseurs privés auxquels on avait promis la gestion du système ne voulaient prendre aucun « risque commercial ». Ils attendaient, disait-il, « un signal positif des autorités politiques » européennes, autrement dit qu'elles prennent à leur charge toutes les dépenses en leur laissant pour seul souci d'en récolter les fruits.

L'Union européenne avait alors budgétisé deux milliards d'euros pour ce projet. Aujourd'hui, on en est à près du double. D'ici à ce que les trente satellites de Galileo soient lancés (le second n'est prévu que pour juin 2006), bien des milliards de fonds publics auront eu le temps d'être déversés dans les coffres des « investisseurs ». Quant à verser leur part, bien faible, du financement global de l'affaire, ceux-ci se réservent toujours de le faire dans la phase finale de l'opération, quand elle aura déjà été largement amortie sur des fonds publics et que les profits privés pourront alors couler à flots.

Pierre LAFFITTE

Une étape de plus dans la guerre aux chômeurs

Selon le nouveau décret anti-chômeurs publié par le gouvernement, les agents du ministère de l'Emploi chargés de contrôler la régularité des attributions d'allocations-chômage pourront désormais avoir accès aux documents fiscaux d'un chômeur ; ils pourront croiser les renseignements recueillis dans ces dossiers avec ceux que leur communiqueront l'ANPE, les organismes de l'assurance-

une pression supplémentaire et les obliger à accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix.

Le décret s'inscrit dans la suite logique des mesures prises depuis six mois. En août, le décret d'application de la loi de cohésion sociale a fait passer dans les faits les sanctions prévues : si le chômeur ne peut justifier de sa recherche d'un travail ou s'il refuse un emploi, une forma-

CONTRÔLE DES CHÔMEURS.



chômage et les administrations sociales ; tout cela, afin, dit le gouvernement, de mieux débusquer les « fraudeurs ».

Devant le tollé suscité par la publication du décret, pourtant faite un 24 décembre avec l'espoir qu'il passerait inaperçu, le ministère de l'Emploi a voulu en minimiser la portée en déclarant que cela ne concernerait « *qu'un nombre infime de demandeurs d'emploi* ». C'est vérifié, si l'on en croit les chiffres de l'Unedic : entre mars 2004 et février 2005, seulement 1,8 % des allocataires ont été sanctionnés.

Alors pourquoi une mesure supplémentaire ? Pour sanctionner quelques chômeurs de plus qui auraient l'audace d'augmenter leurs revenus par quelques heures de travail au noir, qui de toute façon ne peuvent pas leur rapporter un pactole ? Pour satisfaire l'opinion bien réactionnaire qui considère les chômeurs comme des parasites ?

C'est sans doute les deux à la fois, mais c'est aussi pour faire peser sur les chômeurs

tion ou un contrat d'apprentissage, ses allocations sont réduites de 20 % pendant six mois, puis de 50 % en cas de récidive, ou sont même totalement supprimées. C'est cette dernière sanction qui est également imposée à celui qui ferait des déclarations inexactes pour toucher des allocations.

En septembre, un autre décret a précisé que le chômeur qui refuserait trois offres perdrait définitivement ses droits, en indiquant qu'après six mois passés sans retrouver un emploi, l'offre pourrait être de plus en plus éloignée des souhaits du demandeur, qui n'aurait pourtant pas le droit de la refuser.

Être rayés des listes ou sous-indemnisés par la dernière mouture de l'accord Unedic : voilà les perspectives offertes aux chômeurs par les patrons et le gouvernement ; ce que le ministre délégué aux Relations du travail appelle, sans vergogne, « *bâtir un vrai plan pour l'accompagnement vers l'emploi* ».

Sylvie MARÉCHAL

• Nouvel accord sur l'Unedic Indemnisations réduites

« *Responsable et équilibré* » : voilà les termes par lesquels Laurence Parisot, dirigeante du Medef, a salué l'accord sur l'Unedic obtenu après de laborieuses négociations avec les syndicats, accord dont il suffit d'observer le teneur pour comprendre sa satisfaction. Car si la signature officielle des syndicats n'interviendra que le 3 janvier, le Medef est d'ores et déjà assuré de voir ce texte officiellement adopté. En effet, la CGC, la CFTC et la CFDT n'ont comme à l'accoutumée pas fait mystère de leur intention de cautionner ce nouveau recul pour le monde du travail.

Les finances du patronat sortent indemnes de ce plan qui affiche sa volonté de résorber, d'ici 2008, une partie des 14 milliards d'euros de déficit de l'assurance-chômage. La cotisation patronale augmentera en effet généreusement de... 0,04 %. C'est moins qu'une misère, une contribution purement symbolique, uniquement destinée à servir d'alibi aux syndicats qui entendaient signer tout ce que le Medef leur présenterait. Et encore, cette similitude sera-t-elle automatiquement annulée au cas où

les finances de l'Unedic se rétabliraient plus tôt que prévu.

Histoire de présenter les dehors de l'équité, les cotisations salariales augmenteront elles aussi du même pourcentage. Mais le chiffre a beau être le même, une augmentation des cotisations pour des travailleurs qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts et pour des entreprises qui battent leurs records de bénéfices n'a pas du tout la même portée.

Quant aux chômeurs, ce sont essentiellement eux qui vont faire les frais du rétablissement programmé des finances de l'Unedic. Les conditions d'accès aux indemnités, déjà maintes fois durcies dans le passé, vont l'être encore davantage. En particulier, pour bénéficiaire de la filière dite « B », qui concerne près de la moitié de chômeurs, il faudra désormais avoir travaillé durant 16 des 26 derniers mois, au lieu de 14 des 24 derniers mois précédemment. Selon la CGT, ce sont 100 000 nouveaux chômeurs qui verront ainsi leur durée d'indemnisation réduite de 11 mois. Quant aux chômeurs de plus de 57 ans ayant cotisé 100 trimestres, ils n'auront plus

droit à 42 mois d'indemnités, mais à 36 ; à terme, ce sont 50 000 d'entre eux qui seront ainsi lésés.

D'après les calculs de l'Unedic, sur les trois prochaines années, ces nouvelles dispositions devraient diminuer de près de 30 000 le nombre de chômeurs indemnisés.

Le grand patronat est seul responsable du chômage, lui qui continue à licencier des travailleurs par milliers à seule fin d'augmenter encore des bénéfices dont il ne sait déjà que faire. Six chômeurs sur dix ne sont pas indemnisés par l'assurance-chômage et près de neuf sur dix touchent une somme inférieure au smic. Par ailleurs, les profits officiels des quarante plus grosses entreprises du pays permettraient à eux seuls de payer l'ensemble des chômeurs à 1 200 euros par mois. Pourtant, le gouvernement multiplie les exonérations d'impôts pour les plus riches, tandis que les travailleurs privés d'emploi feront, une fois de plus, les frais de ce nouvel accord, avec la complicité d'une partie des syndicats.

Jean RAYNARD

Loi sur le retour à l'emploi... ou chasse aux pauvres ?

La nouvelle loi sur le retour à l'emploi est présentée comme une incitation adressée aux deux millions d'allocataires des minima sociaux, sans travail depuis de longues années. Elle s'adresse aux 1 100 000 érémites, aux 500 000 chômeurs privés de toute indemnité chômage qui touchent cependant l'Allocation de solidarité spécifique (qui ne concerne que ceux qui ont été salariés cinq ans les dix dernières années), et aux 200 000 personnes recevant l'Allocation de parent isolé.

Dans son intitulé, la loi précise qu'elle porte sur « *les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux* » et comporte deux volets. Le premier est répressif ; c'est le bâton contre les sans-travail et les sans-salaires. Le second est incitatif pour les patrons.

« *Les fraudeurs aux minima sociaux dans la ligne de mire des députés* », titrait le journal *Le Figaro*, le 30 novembre, lors de l'examen de cette loi à l'Assemblée nationale. Contre les érémites ou ASS accusés de commettre des abus aux allocations, les contrôles seront multipliés. « *Les déclarations inexactes ou incomplètes* » ou « *l'absence de déclaration d'un changement dans la situation*

justifiant le bénéfice de l'allocation » entraîneront des sanctions pouvant atteindre 3 000 euros et la suppression des allocations. De plus, lors de leurs contrôles, les inspecteurs du travail, les contrôleurs des Urssaf, les policiers et agents du fisc seront tenus de dénoncer les travailleurs au noir afin que les conseils généraux des départements, qui financent maintenant le RMI, appliquent sans faiblesse les sanctions et suppriment les 425 euros mensuels que reçoit chaque allocataire.

Autre mesure coercitive, le gouvernement voudrait rendre obligatoire pour tous les allocataires des minima sociaux, comme il l'impose aux chômeurs, « *un parcours d'insertion individualisé* » pour les obliger à prendre n'importe quel travail, en les menaçant de les priver de leurs misérables allocations.

« *Il faut se donner les moyens de contrôler et sanctionner les fraudeurs. Notre généreux système social ne peut être préservé que si les abus sont sanctionnés* », a eu le culot de déclarer le rapporteur de cette loi, le député UMP Laurent Wauquiez.

Pour accompagner ces mesures et tenter d'inciter les patrons à employer ces chômeurs, même au minimum

78 heures par mois, l'État propose de payer l'essentiel de leurs salaires.

Pendant trois mois, ces embauchés pourraient cumuler ce salaire avec leur allocation. Après, si l'emploi est maintenu, pendant neuf mois ils recevraient une prime de 150 euros mensuels et même 225 euros pour ceux ayant une famille. Une prime forfaitaire de 1 000 euros au quatrième mois suivant l'embauche serait versée à ceux encore en poste, afin qu'au total ils touchent un peu plus que les minima sociaux.

Le patronat pourrait utiliser ces salariés presque gratuitement, à temps partiel ou en CDD, payés sur la base du smic horaire, exonéré en prime des « charges » dites patronales. On ne sait pas si les patrons seront intéressés à embaucher, même dans ces conditions, ces chômeurs de très longue durée. Mais ce qui est sûr, c'est qu'après les radiations de chômeurs sous tous les prétextes, les nouveaux dispositifs de cette loi ouvrent maintenant la chasse à ceux qui ne touchent que les minima sociaux pour survivre.

Louis BASTILLE

• Bolivie

La victoire électorale d'Evo Morales signe la faillite des partis traditionnels

Evo Morales, candidat du MAS (Mouvement vers le Socialisme) a remporté l'élection présidentielle de Bolivie avec près de 54 % des voix. Son principal adversaire, le candidat de la droite, n'a remporté que 28,5 % des suffrages.

Evo Morales prendra ses fonctions le 22 janvier prochain. Mais même si cette victoire électorale de Morales, portée par une vague de contestation venue du fond des classes populaires, est le signe du discrédit profond de la classe politique traditionnelle de Bolivie, elle n'est pas ressentie par les classes possédantes comme la menace d'une révolution sociale mettant en jeu la survie de leur pouvoir économique.

Une population mobilisée face au pouvoir

Depuis 2000, la Bolivie est marquée par l'irruption des classes pauvres sur le devant de la scène. Cela a commencé à Cochabamba la deuxième ville du pays, au travers des mobilisations des quartiers populaires contre le racket de la compagnie privée américaine Bechtel sur la distribution de l'eau. En 2004, cette « guerre de l'eau » a rebondi dans une banlieue populaire de la capitale La Paz, El Alto, cette fois contre le racket de la filiale du trust français Suez-Lyonnaise des Eaux qui, en plus, privait d'eau 200 000 personnes. À chaque fois, la mobilisation, massive, a obligé les trusts de l'eau à se retirer.

Parallèlement, la revendication centrale de l'utilisation de la principale ressource du pays, le gaz, pour satisfaire les besoins de la population plutôt que le brader aux grandes compagnies

pétrolières internationales, parmi lesquelles le français Total, a été le principal moteur de la mobilisation populaire. Elle a débouché sur l'insurrection d'octobre 2003 du quartier d'El Alto, point fort d'une lutte relayée dans tout le pays. La répression, qui fit des dizaines de victimes, fut impuissante à briser l'élan populaire, ce qui contraignit le président Sanchez de Losada à la démission et à l'exil.

En juin 2005, ce fut au tour du président Carlos Mesa, successeur de Sanchez de Losada, de démissionner devant la contestation populaire. La classe politique désigna alors un homme réputé « indépendant » des partis traditionnels, le président de la Cour suprême Eduardo Rodríguez, qui entendait « convoquer un processus électoral pour rénover la représentation citoyenne ». Mais les manœuvres des partis traditionnels pour tenter d'empêcher les élections, dans un contexte du maintien de la mobilisation des quartiers populaires, le conduisirent aussi à la démission, et à la tenue des élections qui viennent d'avoir lieu.

Les déclarations ambiguës d'Evo Morales

Les classes dirigeantes boliviennes et, derrière elles, les grands trusts internationaux attendent du nouveau gouvernement une pacification sociale du pays, c'est-à-dire la démobilisation populaire, afin de reprendre leurs affaires. Mais les classes pauvres qui ont voté pour Morales espèrent qu'il satisfera les revendications qu'elles mettent en avant depuis des années.

Or, Morales n'est pas un nouveau venu. Depuis 1997, cet ancien leader paysan des cultivateurs de coca est entré en politique. Il a créé le MAS, un

regroupement hétéroclite sans idéologie précise, qui apparaît comme le porte-parole politique des révoltes populaires, du fait qu'il est en rupture avec la classe politique traditionnelle corrompue et inféodée aux grandes compagnies étrangères, auxquelles elle a livré, en échange de quelques prébendes, l'intégralité des richesses du pays. Depuis 1985, presque tout ce qui pouvait être privatisé l'a été. Et ce pays, malgré ses immenses richesses pétrolières et surtout gazières, reste le deuxième pays le plus pauvre d'Amérique, juste après Haïti.

En 2002, Morales, déjà candidat aux présidentielles, recueillait un peu plus de 20 % des voix. En 2003, face au soulèvement populaire qui était pratiquement maître du pays, Morales défendit une « transition institutionnelle »



Mobilisation populaire en janvier 2005, dans les faubourgs de La Paz, contre une filiale de la Lyonnaise des Eaux.

en refusant de postuler à la direction du pays à la tête d'un soulèvement populaire. Et il a collaboré avec la classe politique en place pour assurer cette transition, ce qui a abouti à un accord du MAS de Morales, le 17 mai dernier, avec l'ensemble des partis pour porter de 20 à 50 % la taxe sur les compagnies exploitant le gaz bolivien.

La revendication des quartiers pauvres est de permettre à tous d'avoir un travail permet-

tant de vivre dignement, les paysans eux veulent la terre. Pour tous, l'expropriation des grandes compagnies exploitant le pays permettrait d'aller dans cette voie. Mais satisfaire ces attentes voudrait dire remettre en cause le pouvoir économique de l'oligarchie locale, s'attaquer à la propriété privée industrielle, commerciale et terrienne, ce qui n'est pas le programme de Morales et du MAS.

Tout dépendra de la mobilisation des masses

La porte-parole du gouvernement américain, Condoleezza Rice, a exprimé ses réserves et ses inquiétudes à propos de l'arrivée de Morales à la tête du pays : « La question pour nous est la suivante : le gouvernement bolivien gouvernera-t-il démocratiquement ? » En fait de « démo-

cratie », c'est surtout le sort réservé à ces grandes compagnies qui préoccupe le gouvernement des États-Unis. Comme le prouve la suite de la déclaration de Condoleezza Rice se demandant hypocritement si le nouveau gouvernement sera « ouvert à une coopération qui, en termes économiques, aidera incontestablement le peuple bolivien, parce que la Bolivie ne peut-être isolée de l'économie internationale ».

Morales a signifié qu'il n'avait

pas de leçon de démocratie à recevoir de Bush, en rappelant ce qu'il faisait en Irak. Mais il a aussi tenu à rassurer les grandes compagnies pétrolières étrangères, en déclarant que son gouvernement « n'exproprierait ni ne confisquerait les biens » des sociétés pétrolières étrangères.

D'un côté, Morales parle dans ses discours à la population de « nationalisation » des richesses du pays, de l'autre il s'affirme rassurant vis-à-vis des diplomates étrangers et demande seulement de négocier une nouvelle répartition.

Certes, échapper à la dictature des vingt-six compagnies pétrolières étrangères qui s'approprient les richesses du pays n'est pas facile. Cependant Morales pourrait s'appuyer sur une population qui a montré ses immenses capacités de mobilisation. Mais rien n'indique dans son comportement et dans son attitude passée que Morales a choisi d'être le défenseur des intérêts des classes pauvres face à tous leurs exploiters locaux ou étrangers, bien au contraire.

Mais les travailleurs boliviens ont une longue tradition de lutte qui ne s'est jamais éteinte sous les dictatures et la répression. En 1952, le pouvoir bourgeois a vacillé devant une classe ouvrière dont l'élan n'a pu être brisé que par ses chefs réformistes. C'est pourquoi rien n'est aujourd'hui fermé, si les prolétaires boliviens des villes alliés à ceux des campagnes parviennent à déjouer les pièges non seulement de leurs ennemis, mais aussi de tous leurs faux amis.

Paul SOREL

• Côte-d'Ivoire

Une erreur, en plus d'un crime ?

L'enquête sur l'assassinat, par des soldats français, le 13 mai dernier, d'un Ivoirien, mort étouffé la tête enfermée dans un sac en plastique, a mis en contradiction les déclarations des militaires. Cinq d'entre eux ont été mis en examen pour homicide volontaire ou pour complicité, dont le général Poncet, qui commandait alors les 4 000 soldats français de l'opération Licorne en Côte-d'Ivoire. Le 13

décembre, celui-ci avait nié avoir donné l'ordre, mais un de ses subordonnés, le général Renaud de Malaussène, a affirmé depuis que le meurtre résulterait bien d'une décision de Poncet.

De plus, un doute est apparu sur l'identité de l'homme qui a été tué. Alors que l'armée française avait déclaré rechercher un « coupeur de routes » nommé Mahé, la victime de l'armée serait un homonyme. Une éven-

tuelle confusion « ne change rien quant au problème juridique », a déclaré Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Armée. Cela change beaucoup en revanche, pour celui qui a été tué... mais ce n'est pas le souci d'Alliot-Marie. Et on a envie d'ajouter que si l'enquête conclut un jour quelque chose, cela ne changera rien au fait que l'armée française a une solide tradition de meurtres, de tortures dans les colo-

nies. Dans la Côte-d'Ivoire indépendante, les généraux ne s'appellent plus Massu, Bigeard ou Aussaresses, mais l'armée française se considère comme chez elle pour intervenir, le cas échéant pour tuer en espérant bien être couverte par la hiérarchie et le gouvernement.

Si aujourd'hui des responsables militaires ont été tout de même mis en examen, cela correspond sans doute à un geste

du gouvernement français qui pouvait craindre que ce meurtre n'envenime un peu plus les relations déjà assez tendues qu'il entretient avec le régime ivoirien de Gbagbo... et risque donc de compromettre le maintien des troupes françaises dans le pays. Mais justement, ces troupes n'ont rien à faire là et doivent être retirées de Côte-d'Ivoire !

Jean SANDAY

• Italie

Le TGV Lyon-Turin... et les besoins de la population

Depuis le mois de novembre, la région du Val de Susse, en Italie, est le théâtre d'une véritable mobilisation de la population. Celle-ci vise le projet de ligne TGV Lyon-Turin qui devrait traverser cette vallée alpine, toute proche de la frontière française.

Une réaction compréhensible

La vallée sert déjà de passage à deux routes nationales, une voie ferrée et une autoroute parcourue par un flot incessant de camions. Ses habitants, qui en ont assez, ne veulent pas y voir, en plus, passer une ligne TGV dont il n'est même pas dit qu'elle ferait diminuer le trafic routier. Sans parler des nuisances que risque de causer, pendant les quinze ans que devraient durer les travaux, la noria de camions qui desserviront le chantier de creusement du tunnel de 53 kilomètres entre l'Italie et la France. D'autre part, ce tunnel impliquant le creusement de couches rocheuses contenant de l'amiante et de l'uranium, les habitants en craignent les conséquences.

La réaction de rejet est d'autant plus compréhensible que rien n'a été fait pour consulter la population locale et lui donner des garanties sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les travaux et sur leur impact environnemental. Enfin, à ceux qui les accusent d'être opposés au progrès représenté par le TGV, les comités « No-Tav » (No al treno ad alta velocità) ont de quoi répondre : pourquoi cette dépense d'au moins 15 milliards d'euros pour gagner une heure et quelques sur le trajet Lyon-Turin, alors que, selon une étude, l'adaptation de la voie et du tunnel actuels seraient suffisants et coûteraient moins de deux milliards ? La façon dont une partie des travaux ont été adjugés à l'entreprise de famille du ministre des transports Lunardi est peut-être la réponse.

Pour la population, des trains à grande lenteur

Les opposants au projet demandent aussi pourquoi donner cette priorité à un TGV que seule une minorité utiliserait, alors que l'ensemble du réseau ferré italien, faute d'investissements, est dans un véritable état d'abandon. Tous ceux qui utilisent quotidiennement le train pour se rendre à leur travail doi-

vent endurer les conséquences de trains lents, délabrés et souvent en retard, quand ce n'est pas carrément en panne. La sécurité laisse aussi à désirer comme l'a encore montré la collision qui s'est produite le 20 décembre entre deux trains dans une gare au sud de Rome. Le machiniste n'aurait pas vu un signal rouge, mais le train n'était pas équipé du système de sécurité entraînant

bien fait évacuer violemment par la police, début décembre, les manifestants occupant le chantier du TGV. Mais quelques jours plus tard, arrivant par les divers sentiers de montagne, ceux-ci ont réoccupé la place. Des manifestations massives ont eu lieu, dont l'une à Turin, le 17 décembre. Tout en accusant les manifestants de créer violence et désordres, le gouvernement Ber-



La manifestation du 17 décembre à Turin.

l'arrêt automatique. Il y a un an, au mois de janvier 2005, une collision du même type sur une voie unique en banlieue de Bologne avait fait 17 morts.

Après l'accident du 20 décembre, Trenitalia, la société qui gère les transports ferroviaires, a préféré reporter à plus tard l'inauguration de la ligne TGV Rome-Naples, prévue le lendemain. Le mécontentement monte en effet contre sa légèreté doublée d'arrogance. Depuis le 11 décembre, de nouveaux horaires sont en place qui, en « régionalisant » les trains, aboutissent à les rendre encore plus malcommodes et à multiplier les retards. Cela n'a pas empêché des publicitaires de vanter le train dans un spot où un acteur annonce que, pour les fêtes, il va « retrouver l'oncle Piero à Matera grâce à Trenitalia ». Hélas, les auteurs du spot ignoraient semble-t-il que la gare de la ville de Matera, dont la construction a commencé dans les années 1990, attend toujours d'être reliée au réseau Trenitalia !

Travaux interrompus

Face à cette politique « à deux vitesses » des dirigeants des chemins de fer italiens, et du gouvernement, le refus du TGV de la part des habitants du Val de Susse rencontre donc une compréhension certaine. Le gouvernement a

lusconi a dû céder du terrain devant la mobilisation. Il a promis de bloquer les travaux dans l'attente d'une étude des projets alternatifs et d'une discussion avec les maires de la vallée.

L'affaire ne fait sans doute que commencer. Des dissensions se font jour entre les maires, prêts à une concertation avec les pouvoirs publics, et les comités « no-Tav » opposés à un compromis. Les partis de centre gauche, qui pourraient succéder au printemps au gouvernement de Berlusconi, évitent de s'engager.

Reste qu'on ne peut que se sentir solidaire des habitants de la Vallée de Susse dans leur lutte. Ceux-ci n'acceptent pas qu'au nom du progrès, on leur impose n'importe quoi. Et si en effet le train à grande vitesse est un progrès, il ne dispense pas de demander des comptes sur les priorités choisies, sur le tracé, sur la façon dont les fonds sont dépensés et à qui ils profitent, sur cette gestion des chemins de fer et des transports ferroviaires qui se fait au mépris des besoins réels de la population et des intérêts du personnel. Il est à souhaiter que la lutte de la population du Val de Susse contribue à mettre vraiment cette politique en accusation.

André FRY

• Rwanda

La complicité de l'armée française dans le massacre

Le procureur du tribunal aux armées de Paris (TAP) – seul habilité à juger les crimes et délits commis par des soldats français au cours d'opérations – a ouvert une information judiciaire pour « complicité de génocide ». Cette décision fait suite à la plainte déposée en février dernier par six Rwandais accusant les soldats français d'avoir prêté main forte aux massacreurs lors de l'opération « Turquoise » en 1994.

Et cela, bien que la ministre des Armées Alliot-Marie ait tout fait pour bloquer la procédure, déclarant encore le 9 décembre qu'« il est inadmissible que des militaires français puissent être accusés de cette façon et de choses qui la plupart du temps sont farfelues ».

En 1994, l'attentat contre le président rwandais d'origine hutu, Juvenal Habyarimana, avait été l'élément déclenchant d'un massacre préparé de longue date par les éléments les plus extrémistes de l'armée et du pouvoir hutus. Ces derniers avaient alors procédé à l'arrestation puis à l'élimination systématique des Hutus modérés et de la minorité Tutsie, faisant près de 800 000 morts entre avril et août 1994. Aujourd'hui, plus personne n'ose contester le rôle criminel de la France, présidée par le « socialiste » François Mitterrand et gouvernée par Édouard Balladur, dans l'armement et l'instruction de l'armée rwandaise, principal instrument de ce massacre.

Après s'être substitué à l'ancienne puissance colonisatrice belge, l'État français a soutenu l'une des dictatures les plus sanglantes de cette région d'Afrique centrale, tout au long des années 1990. À l'époque, tous les gouvernements, « socialiste » ou de « droite », ont donné leur feu vert à l'armée française pour encadrer, entraîner, instruire et équiper une armée de plusieurs dizaines de milliers d'hommes au Rwanda. Entre 1990 et 1994, l'état-major français a même fourni une doctrine antigérrilla et une idéologie raciste à toute une clique de soudards, baptisée « Forces armées rwandaises », mettant ainsi en place

les mécanismes du futur génocide.

Une fois ce dernier en marche, le gouvernement français n'a eu de cesse de protéger ses alliés. Le gouvernement Mitterrand-Balladur a apporté son soutien financier et politique à la dictature rwandaise, recevant à l'Élysée ses émissaires au plus fort des massacres. Enfin les généraux de l'état-major ont mis en place, en juin 1994, l'opération « Turquoise », avec la caution de l'ONU. Derrière la création d'une « zone humanitaire sûre », il s'agissait en fait de protéger la retraite des débris de l'appareil d'État et des forces armées rwandaises, en pleine débandade face à l'avance des armées rebelles de Paul Kagamé. Un « partage des tâches » en quelque sorte !

Sous couvert de cette prétendue « mission humanitaire », l'armée française a même, selon les témoignages de ces six survivants, participé directement aux massacres. Ainsi, les soldats français ont laissé entrer les génocidaires hutus dans le camp de réfugiés tutsis de Murambi qu'ils étaient censés protéger. Ils ont obligé les réfugiés désignés par les milices hutues à sortir du camp, où ils furent immédiatement massacrés. Dans les collines du Bisesero, les militaires français sont restés trois jours sans intervenir, permettant aux miliciens de massacrer la quasi-totalité des rescapés. Ailleurs, ils ont violé des femmes tutsies, voire directement participé aux massacres de réfugiés.



Onze ans après, la justice ouvre enfin un dossier. Sera-ce comme pour la guerre d'Algérie où, un demi-siècle plus tard, tueurs et tortionnaires galonnés n'ont jamais été condamnés, pas plus d'ailleurs que leurs pareils pour tous les autres crimes du colonialisme français ?

René CYRILLE

• Procès d'Outreau

Un secret qui favorise la sérénité, mais pas la vérité

Les treize acquittés du procès d'Outreau ont réclamé, dans une pétition publiée le 26 décembre, que les débats de la commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier le dysfonctionnement de la justice révélé à la suite de leur affaire soient ouverts au public.

Dans leur pétition, ils rappellent qu'au total vingt-six années de détention provisoire avaient été infligées à quatorze innocents – l'un d'entre eux étant mort en prison. Ils dénoncent dans cette pétition « l'hermétisme d'une enquête menée à charge » par le juge d'instruction et par la chambre criminelle de la Cour de cassation. Ils détaillent la façon dont, à chaque étape, le secret de la procédure à laquelle ils ont été soumis avait conduit à rejeter les demandes de mise en liberté puis à les envoyer devant une cour d'assises. Ainsi, expliquent ces treize acquittés, « le secret

dans lequel a baigné cette affaire est l'un des ingrédients du désastre ».

Après celui-ci, on aurait pu espérer que les députés membres de la commission d'enquête (19 UMP, 8 PS, 2 UDF, 1 PC) allaient mener leurs auditions au grand jour. Eh bien non ! Si deux membres de cette commission se sont déclarés favorables à des débats publics, son président, le député André Vallini, secrétaire national du PS chargé, au sein de son parti, des questions liées à la justice, a tranché : il n'y aura « ni micro ni caméra sauf au cas par cas, avec l'accord des personnes auditionnées ». Ainsi, toute latitude est laissée aux services de la police et de la justice, qui portent une lourde responsabilité dans le déroulement du procès, de décider s'ils ont à rendre des comptes ouvertement ou pas.

La publicité des auditions et

des débats aurait au moins permis, en mettant tout sur la table, de vérifier les omissions des uns, les mensonges des autres. Les « dysfonctionnements » auraient ainsi pu être mis au clair, et cela aux yeux de tous. La justice, qui prétend juger au nom du peuple français, aurait peut-être rétabli un peu son image.

Mais pour se justifier, André Vallini a déclaré que « la volonté de sérénité a prévalu pour les débats ». Et en effet si cette commission se fixe comme objectif de maintenir la « sérénité » du corps judiciaire, des services de police et autres instances mises sur la sellette dans cette affaire, il est vrai qu'il vaut mieux qu'elle agisse en secret. Ceux qui, un peu naïvement, croyaient que cette commission avait pour but qu'il n'y ait plus de nouvel « Outreau » ont simplement fait une erreur de jugement !

Jean SANDAY

• Recette de fête

À régler rubis sur l'ongle

Dans la catégorie facile, rapide à exécuter mais... un peu cher, un quotidien américain signale la lubie récente de quelques riches, assoiffés mais non dépourvus d'imagination, pour claquer quelques centaines ou milliers de dollars (un zéro de plus ou de moins, qu'est-ce que ça change ?...).

Dans un bar de Chicago, on peut ainsi se faire servir un cocktail exotique, le Reserve Ruby Red, pour la somme, finalement modique, de 950 dollars : en effet, dans un tout simple verre à martini, un mélange de jus de fruits, frais, espérons-le, et de très coûteuse vodka de marque Oie Grise se voit agrémenter d'une dose du

célèbre champagne Dom Pérignon et... d'un véritable rubis d'un carat tenant lieu de cerise confite. La recette ne précise pas s'il convient d'avalier pour comble de snobisme la pierre précieuse.

Mais, pour finir la soirée et sécher un verre sans assécher pour autant le compte en banque, une autre adresse est à la disposition de ces pauvres milliardaires en mal de sensations : le Teatro Euro Bar, un night-club du Grand Las Vegas, offre pour 2 200 dollars (1864 euros...) une boisson plus digeste car sans caillou.

Le High Limit Kir Royale se compose uniquement du très rare champagne Roederer Cris-



tal, élevé à l'origine pour la cour des tsars et de pur cognac de 140 ans d'âge. Une fois de plus, l'élégance est dans la simplicité...

À déguster sans chichis après un foie gras d'oies du Capitole ou même un hamburger mal digéré pendant un voyage en navette spatiale.

Viviane LAFONT

À Saint-Brieuc, même les morts achètent des actions EDF

La presse locale a relayé les informations du *Canard enchaîné* concernant des achats d'actions EDF par des banques pour le compte de leurs clients, sans le consentement de ceux-ci. Ces informations ont été confirmées par l'« autorité des marchés financiers ». Plusieurs plaintes ont été déposées auprès du « gendarme de la Bourse ».

En mettant de l'ordre dans les papiers de sa belle-mère, décédée le 17 novembre dernier, sa belle-fille a découvert que cette dernière avait acheté des actions EDF le... 24 novembre, soit une semaine après sa mort !

La banque, pourtant prévenue du décès, prétend que la vieille dame avait commandé

ces actions quelques jours avant sa mort (ce que la vieille dame en question ne peut nier !), à savoir, en fait, à sa sortie de l'hôpital... qui la renvoyait chez elle pour y terminer ses jours

Il y avait déjà ceux qui faisaient travailler leur argent en dormant. Cette fois-ci, la banque a fait encore plus fort !

• Désamiantage du *Clemenceau*

Des conditions scandaleuses

L'organisation écologiste Greenpeace et des associations de victimes de l'amiante tentent, par le moyen d'un recours judiciaire, de s'opposer au départ de l'ex-porte-avions *Clemenceau* vers un chantier de démolition en Inde. L'argument invoqué est le respect de la Convention de Bâle qui interdit l'exportation de déchets dangereux, en l'occurrence l'amiante, que contient le navire.

Il est peu probable que cette démarche réussisse. Un précédent tribunal s'est déjà déclaré incompétent et, selon le ministère de la Défense, le *Clemenceau* devrait être remorqué, dans les jours qui viennent, vers le site de démolition d'Alang, en Inde. Remorqué, car il n'est plus en état de naviguer par ses propres moyens.

Ce n'est pas la première fois que ce navire, désarmé depuis 1997, défraye la chronique en partant à la casse. En 2003, la coque du porte-avions avait été vendue pour être démolie, après désamiantage, en Espagne. Mais l'acheteur tenta de l'expédier en Turquie. Cela faisait mauvais effet. La France résilia le contrat et demanda alors que le travail soit effectué en Grèce. Comme la Grèce refusa, force fut de revenir à la case départ, c'est-à-dire à Toulon. Les ministères de la Défense et des Finances (propriétaires de la coque) ne sachant comment s'en débarrasser, c'est en fin de compte à Toulon qu'une société privée a retiré l'amiante. Toute l'amiante ? Non, seulement le tiers ou la moitié (Greenpeace et le gouvernement sont en désaccord sur les chiffres). Pourquoi ne pas tout enlever ? Les autorités maritimes prétendent que si on allait au-delà de ce qui a été récupéré, on porterait atteinte aux structures du navire, ce qui compromettrait son dernier voyage.

C'est donc très vraisemblablement à Alang, en Inde, à 300 kilomètres au nord de Bombay que le *Clemenceau* finira d'être désamianté et sera démolie.

Alang est le plus important chantier de démolition de navires du monde. En fait, c'est une plage où, profitant de la marée haute, on fait échouer les navires. Pas de quai, pas de grues, pas d'installations lourdes, seulement une nuée d'ouvriers venant des campagnes misérables voisines et qui n'ont généralement aucune formation et aucun équipe-

ment. L'amiante s'enlève à main nue et est jeté à la mer ou enfoui n'importe où. De plus, les vieux navires regorgent de déchets toxiques : métaux lourds, peintures pourries, dioxine des installations électriques, etc. Tout cela est retiré n'importe comment, sans protection, par des ouvriers laissés dans l'ignorance des dangers. Enfin l'acier est découpé au chalumeau et c'est avec la revente de l'acier aux sidérurgistes que les exploiters font leurs profits.

Les blessés et les morts sont innombrables. Et en plus des victimes de chutes et autres accidents visibles beaucoup plus sans doute meurent intoxiquées quelques mois ou quelques années plus tard. Combien ? Nul ne le sait car les registres ne sont pas vraiment tenus.

Pourtant la main-d'œuvre afflue en masse à Alang. À un enquêteur qui lui demandait pourquoi, un villageois, devenu ouvrier, répondait : « Si je vais à Alang une personne mourra peut-être, si je reste cinq mourront. »

C'est donc dans ce mouvoir de bateaux et d'hommes que le gouvernement français a choisi d'envoyer le *Clemenceau*. Bien sûr, l'entreprise chargée du chantier serait l'une des plus sérieuses, munie de certifications internationales sur le respect de l'environnement ainsi que sur les conditions de santé et la sécurité des ouvriers. Paris aurait exigé que le désamiantage s'effectue « selon les normes européennes ».

On verra ce que cela signifie. En attendant, c'est bien dans un des pays les plus pauvres du monde que le gouvernement français va faire effectuer un travail extrêmement dangereux, par une main-d'œuvre sous-payée, exactement comme le font l'immense majorité des armateurs du monde entier.

André VICTOR

• La droite gouvernementale face à l'extrême droite

Un « rempart » bien poreux

Le gouvernement puise-t-il une partie de son inspiration dans les poubelles de l'extrême droite ? Le quotidien *Le Monde* le montre clairement en reprenant point par point, dans son édition du 26 décembre, le programme du FN et en pointant du doigt les convergences avec l'action ou les discours gouvernementaux.

En particulier, en matière de mesures démagogiques visant les immigrés, l'action de Villepin et Sarkozy n'est guère en reste sur les propositions d'un Le Pen. Ainsi, la restriction du délai pour l'obtention du droit d'asile (délai que le gouvernement se propose de raccourcir encore) fait écho à une exigence du FN. De même, l'augmentation du nombre d'expulsions d'immigrés clandestins, régulièrement annoncée à son de trompe par Sarkozy. De même, les restrictions à l'obtention de visas de tourisme pour les ressortissants de certains pays, le durcissement des conditions de la naturalisation et l'allongement de la période (de dix à

quinze ans) durant laquelle peut être prononcée une déchéance de la nationalité des personnes naturalisées.

Quant aux projets du gouvernement, que celui-ci a formulés avec plus ou moins de netteté, ils participent exactement de la même logique. C'est ainsi que Villepin souhaite restreindre le droit au regroupement familial en le soumettant à la double condition d'une durée de résidence de deux ans en France (contre un an actuellement) et d'une « maîtrise de la langue française ». C'est ainsi également qu'il faudra patienter dorénavant quatre ans, et non plus deux, pour pouvoir prétendre accéder à la naturalisation après un mariage avec une personne de nationalité française. Et l'on se souvient de la déclaration nauséabonde de Baroin, en visite à la Réunion, à propos de la possible remise en cause du droit du sol, thème lui aussi cher à l'extrême droite.

Il en est de même en matière de justice et de police. Qu'il s'agisse de la loi Perben 1, qui a étendu le recours à la comparution immédiate, du décret de

Sarkozy, qui en 2003 a facilité les contrôles d'identité, de l'application par celui-ci de la « double peine » à l'égard des étrangers arrêtés lors des récents événements en banlieue, ou de son intention d'instaurer une peine plancher pour les récidivistes, on marche là aussi sur les plates-bandes du Front National. Avec de gros sabots.

Alors, nul ne sait si l'électeur continuera, selon le mot de Le Pen, de préférer « l'original à la copie », autrement dit si ces multiples gestes de la droite dite « républicaine » destinés à conquérir, ou à reconquérir, l'électorat du Front National seront payants ou non pour elle. Mais ce qui est certain en revanche, c'est que tous ceux qui, en 2002, ont présenté cette droite comme un « rempart » contre Le Pen oubliaient que les hommes de l'extrême droite n'ont pas besoin d'être élus pour que leurs idées, ou une bonne partie de celles-ci, soient au pouvoir.

Jean RAYNARD

• Sans-abri

Médecins du Monde interpelle Chirac

Après avoir distribué, quelques jours avant Noël, 150 tentes-igloos à des personnes sans domicile réduites à dormir dans les rues parisiennes, l'ONG Médecins du Monde continue, à l'aide du slogan « À défaut d'un toit, une toile de tente », d'interpeller les pouvoirs publics sur la situation scandaleuse de dizaines de milliers de pauvres, particulièrement menacés en cette période de grands froids.

Les chiffres sont incertains, difficiles à vérifier et déjà anciens : ils seraient 86 000 en France dont 10 à 15 000 pour la seule région parisienne à être totalement privés de toit. Mais, selon une évaluation de Médecins du Monde, on peut parler de cinq millions de personnes « en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme vis-à-vis du logement », dont beaucoup travaillent, y compris munis de contrats durables, mais avec des salaires trop faibles pour accéder au logement.

Dans une lettre ouverte « au

président de la République, au Premier ministre et aux ministres concernés », la présidente de l'association rappelle « les conséquences médicales de la torture que représentent privation de sommeil, carence alimentaire et isolement », en l'absence d'hébergement durable. Nombre de sans-abri n'ont pas encore accès aux soins, faute de droits ouverts à la couverture maladie universelle, pour laquelle il faut fournir une adresse.

L'opération réalisée par l'organisation avant les fêtes avait principalement pour but de rappeler ce fait. Au passage, certains bénéficiaires de la distribution de tentes ont signalé que, tant qu'ils ne se les faisaient pas voler, elles amélioreraient au moins quelque peu leurs conditions nocturnes. Catherine Vautrin, la ministre déléguée à la Cohésion sociale, a alors fait mine de s'émouvoir de l'aspect « contre-productif » de la distribution des tentes, qui risquerait selon elle de conduire à une « pérennisation » de la situation des sans-abri. Autrement dit, trop heureux de dormir dans

une tente sur un trottoir, ils abandonneraient la recherche d'un véritable hébergement...

Mais les hébergements que proposent les pouvoirs publics sont eux-mêmes tellement temporaires que Dominique de Villepin avait eu l'idée, fin novembre, lors de la précédente vague de grand froid, de demander au Samu social de proposer un hébergement d'au moins un mois... aux SDF disposant d'un emploi – près d'un tiers d'entre eux.

Bien au chaud dans leurs ministères et leurs luxueux logements de fonction, ces gouvernants sont bien loin de l'idée de réquisitionner immédiatement tous les logements vacants et de lancer des programmes de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Pendant ce temps, des malheureux sans domicile ont le temps de voir leur santé se dégrader à toute vitesse et même d'allonger la liste des morts de froid, en France, au vingt et unième siècle...

Viviane LAFONT

• Bourse

Pour les actionnaires, c'est la belle vie !

La Bourse de Paris a connu une progression de plus de 20 % en 2005. Comparée à la détresse grandissante dans les quartiers et dans les classes populaires, la santé resplendissante qui règne dans ce temple du capital est insolente. Mais cette croissance des profits boursiers se nourrit justement de l'accroissement de la pauvreté et du chômage.

quement, le gâteau des dividendes étant partagé en moins de parts, le dividende par action augmente ainsi que son cours à la Bourse : les actionnaires sont contents. Total, Peugeot, Carrefour et bien d'autres sont des habitués de cette pratique. Dix milliards ont été ainsi versés cette année sous forme de rachats d'actions.

En tout, dividendes et rachats d'actions ont représenté 32 milliards. C'est



Elle est liée tout d'abord au montant des dividendes versés, cette partie des bénéfices que les entreprises distribuent chaque année à leurs actionnaires. Le montant du dividende versé en 2005 aux actionnaires des sociétés du CAC 40 a progressé en moyenne de 30,9 %, 22 milliards d'euros distribués cette année à ceux qu'on appelait autrefois les « tondeurs de coupon » (le coupon étant la partie qu'on détachait de l'action pour encaisser le dividende).

Certaines sociétés regorgent tellement de « cash », comme elles disent, qu'elles ont versé des dividendes exceptionnels en plus du dividende annuel. Ainsi Bouygues a versé en janvier 2005 un dividende exceptionnel de 5 euros par action, 1,9 milliard d'euros en plus alors que les investissements du groupe n'étaient que de 0,9 milliard ! Ses dirigeants expliquaient à l'époque : « Tous nos développements sont financés. Nous n'avons pas de projet immédiat. Nous préférons rendre l'argent à nos actionnaires. »

Autre méthode pour enrichir les actionnaires : le rachat d'actions. Autorisé depuis 1998, cette pratique consiste pour une entreprise à racheter une partie de ses propres actions qui sont ensuite généralement annulées. Mécani-

l'équivalent des deux tiers du budget de l'Éducation nationale. Si les dividendes ont augmenté ainsi, c'est d'abord parce que les bénéfices nets ont eux-mêmes augmenté dans les mêmes proportions, de 33,7 % pour atteindre 57 milliards d'euros pour les sociétés du CAC 40.

Cette importante croissance des profits ne provient pas de la croissance économique. L'investissement productif stagne, tout comme la production elle-même. La croissance des profits est tout d'abord le fruit direct d'une exploitation accrue des travailleurs qui se traduit par la baisse du pouvoir d'achat, par l'intensification du travail et les suppressions d'emplois, ensuite par le transfert de sommes toujours plus importantes des caisses de l'État et des services publics dans celles des entreprises.

Même quand le gâteau ne grossit pas, la part qui revient à la bourgeoisie ne cesse d'augmenter. Certains conseillers et analystes financiers s'inquiètent d'ailleurs du montant des dividendes versés, comparé à la faiblesse de l'investissement. Mais les mangeurs de dividendes ne manifestent pas d'état d'âme : ils s'empiffrent et en redemandent.

Christian BERNAC

Les statistiques du ministère du Travail sont-elles fiables ?

850 personnes travaillent à l'administration centrale du ministère du Travail, dont près de 200 dans un service de statistique.

Mais il y a statistique et statistique. Il y a des chiffres « sensibles » que tout le monde s'arrache : les chiffres du chômage. Ces chiffres ont été triturés par les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, qui en ont éliminé successivement des catégories de chômeurs, mais ils n'en restent pas moins accusateurs. Les

bureaux qui les traitent sont munis de serrures à code.

D'autres chiffres, en revanche, ont toujours deux ans de retard minimum sur la situation qu'ils décrivent, essentiellement du fait de la complexité et du sérieux de leur traitement. C'est le cas des bureaux chargés de l'évolution des conditions de travail, accidents de travail, santé au travail. Les enquêtes sont détaillées, très sérieuses, avec des méthodes d'interrogation qui permettent de s'assurer de la solidité des résultats. Les

médecins du Travail réalisent eux-mêmes certaines enquêtes auprès des salariés. Ces enquêtes ont montré à quel point, ces dernières années, la situation du travail s'est vite détériorée, comment les maladies liées à la rapidité du travail, des gestes, et au stress, prenaient des proportions très importantes. Mais les hommes qui nous gouvernent préfèrent éviter toute publicité autour de ces statistiques concernant le chômage, les conditions de vie, et sur la manière dont elles sont établies.

Lorsqu'il avait annoncé la signature de 100 000 contrats « nouvelles embauches », le gouvernement n'a pas pu empêcher la presse de remarquer qu'il s'agissait de chiffres non vérifiés, issus des services de l'Urssaf. Pourtant, les employés du ministère auraient pu le faire : nous sommes des dizaines qui avons pour fonction journalière de questionner les employeurs, de vérifier leurs réponses, de rectifier les erreurs, pour des enquêtes concernant l'emploi. Mais Villepin avait

trop besoin d'une annonce spectaculaire pour demander une telle vérification.

Enfin, certaines enquêtes, comme par exemple « L'effet des indemnités de chômage sur la recherche d'emploi », ou encore « Que pensent les CDD et les intérimaires de leur contrat ? », mériteraient de recevoir une réponse claire et nette, non dans les statistiques mais dans la rue.

Correspondant LO

• Main Sécurité – Marseille

Les combines de la direction

Le groupe ONET joue aux vases communicants en procédant à des résiliations de contrats entre ses propres filiales, qui entraînent des compressions de personnel. Main Sécurité, sa filiale sur le gardiennage et la sécurité, qui compte 2 800 employés au total en France, en donne un exemple. À Marseille, elle compte 400 employés qui cherchent à se défendre contre les roueries de leur direction.

Ainsi, une filiale du groupe ONET, la société de télésurveillance TELEM, qui gère près de 800 clients sur la région marseillaise, va résilier au 31 décembre le contrat qui la lie à cette autre filiale d'ONET qu'est Main Sécurité. La direction de celle-ci va donc fermer le service d'intervention lié à ce contrat : sur onze emplois, cinq seront supprimés.

En outre, les employés de l'agence de Saumaty (Saint-Henri à Marseille) craignent que celle-ci ne ferme petit à petit parce que les contrats sont repris par d'autres sociétés de sécurité. La nouvelle société n'a comme obligation que de reprendre 85 % du personnel travaillant sur ce contrat. Le reclassement pour les 15 % restants peut se faire n'importe où : un employé de Marseille qui a 20 ans d'ancienneté a ainsi reçu une mutation immédiate à Paris.

Les employés en ont assez d'être pris pour des pions.

Du 19 au 30 septembre une partie des employés s'étaient mis en grève. Campant devant les locaux pour alerter les autres salariés de la zone industrielle, quelques-uns faisaient une grève de la faim. Ils voulaient dénoncer la pénibilité de leur travail :

- des vacances de surveillance qui peuvent atteindre douze heures de jour comme

de nuit mais où seules neuf heures sont majorées ;

- des salaires d'un peu plus de 1 000 euros net par mois pour 60 % du personnel et bloqués jusqu'en 2008 ;

- une prime de panier actuelle à 2,90 euros, à peine le prix d'un sandwich ;

- les déplacements à la charge du salarié. Ainsi un employé envoyé à Fos doit se payer son transport dans son propre véhicule, alors que, vu les lieux et les horaires, il est impossible d'utiliser les transports collectifs ;

- un compteur sur six mois pour le « lissage » des salaires qui permet au patron de ne pas payer les heures supplémentaires.

Ils réclamaient aussi de véritables repos, le paiement intégral des congés payés dont le reliquat, près de 200 euros, n'est régularisé que l'année suivante.

La direction n'ayant pas bougé, le 6 décembre dernier, suite à un appel national des syndicats des agents de sécurité, une cinquantaine d'employés ainsi que ceux d'autres entreprises ont manifesté devant le siège du Medef marseillais. Les travailleurs de Main Sécurité commencent à en avoir assez.

Correspondant LO

• Grève des médecins étrangers

Précaires, sous-payés mais... indispensables

Pendant le week-end de Noël, les praticiens à diplôme hors Union européenne, en abrégé les Padhue, étaient appelés à la grève.

Ces médecins « étran-

mouvement, une moyenne de 2 200 euros par mois contre 3 900 pour un praticien hospitalier titulaire. Les directeurs d'établissements hospitaliers reconnaissent leur compé-

tence puisqu'ils exercent « de façon complètement autonome dans les hôpitaux publics français (garde de seniors, astreintes, prélèvements dans le cadre du don du sang, interventions chirurgicales, anesthésie, réquisition par le procureur de la République, prescription de stupéfiants, participation à des jurys de concours et formation des internes) », ainsi que les représentants de leur intersyndicale le précisent dans une lettre au ministre de la Santé.

Depuis près de vingt ans, les médecins « étrangers » se sont battus pour obtenir quelques améliorations. Mais la pénurie criante dans le secteur hospitalier oblige à en recruter sans cesse de nouveaux, bien au-delà du contingent dont la situation a été en partie « régularisée » en 1999 par le ministre de l'époque, Bernard Kouchner. Cependant, le fait que l'hôpital fonctionne en grande partie grâce à eux, s'il n'échappe pas à quiconque a fréquenté l'hôpital de nuit, le week-end ou en période de vacances, ne suffit pas aux pouvoirs publics pour accéder à leurs revendications, pourtant légitimes.

Ils en ont assez d'être des

médecins au rabais. Ils protestent contre le faible nombre de postes offerts au concours de validation des diplômes étrangers (599 pour 2005) et contre le fait que les années d'expérience et les « services rendus » dans les hôpitaux ne soient pas pris en compte, ce qui lèse en particulier ceux qui exercent depuis longtemps. Ils présentent comme une « priorité absolue la régularisation des 1 500 praticiens qui sont en poste et qui peuvent justifier de cinq ans d'expérience en fonction autonome ». Ils demandent également leur inscription à l'Ordre des médecins. Des promesses leur ont été faites par les autorités ministérielles lors de leurs précédentes mobilisations, dont ils ne voient toujours pas l'application.

Leur intersyndicale annonce donc, après la réussite de leur grève de Noël pendant laquelle ils ont été réquisitionnés, la poursuite de leur mouvement par des piquets de protestation hebdomadaires devant Matignon, puis un rassemblement devant le ministère de la Santé le 13 janvier, à l'occasion de la présentation par celui-ci du plan de recrutement des médecins.

La lenteur des réactions du gouvernement est symbolique à la fois de la politique d'économies qui conduit à la grande misère des hôpitaux publics et de la prétendue politique « d'égalité des chances » à la sauce Villepin-Sarkozy... y compris pour des médecins.

Viviane LAFONT



Le scandale ne date pas d'aujourd'hui : grève de la faim de médecins étrangers en décembre 2001, à l'hôpital Lariboisière, à Paris.

gers », dépourvus du diplôme français bien que majoritairement eux-mêmes de nationalité française, sont environ 6 000 dans le pays et exercent dans les hôpitaux et établissements de don du sang, dont 1 500 depuis dix ou quinze ans. Ils exercent sans statut, sous des contrats précaires et sans cesse renouvelés, avec des rythmes de travail imposés et pour un salaire parfois inférieur de moitié à celui de leurs collègues munis du diplôme français et exerçant les mêmes responsabilités.

Ainsi un « praticien adjoint contractuel » gagnerait, selon l'association des médecins urgentistes qui soutient le

• Burgess-Norton (ex-IP Marti) – Vieux-Charmont (Doubs)

Peugeot doit garantir l'emploi des travailleurs !

Une explosion de joie a accueilli l'annonce, mercredi 21 décembre, que le tribunal déboutait de toutes ses demandes la société Burgess-Norton, propriétaire de l'usine IP Marti. Celle-ci avait l'audace de réclamer – au nom de la « liberté du travail » ! – l'expulsion des 70 travailleurs qui occupaient le site depuis le 21 novembre. Elle y ajoutait une demande d'astreinte financière de 153 euros par jour à l'encontre de quatre militants CGT.

Dans son jugement, le tribunal relève que « le souci affiché par la direction est de faire expulser les grévistes, non pas pour reprendre l'activité de production, mais dans le seul but de pouvoir pénétrer dans les lieux et

y tenir la réunion du comité d'entreprise qui pourrait consacrer la fermeture définitive du site ».

En grève depuis le 21 novembre

Chez Marti, on fabrique des axes de piston pour moteurs, essentiellement pour l'automobile, 60 % de la production étant destinée à PSA. Lundi 21 novembre, les travailleurs avaient découvert que leur patron avait profité du week-end pour déménager dans leur dos un stock de 160 000 pièces. Le jour même, le patron annonçait la cessation d'activité de l'usine, la délocalisation de la production dans une autre usine du groupe en Italie, près de Turin, et le licenciement de tous les salariés.

Les travailleurs se sont mis

immédiatement en grève, avec occupation de jour comme de nuit, le mouvement étant dirigé par la CGT. Pour les grévistes, il n'est pas question de se laisser licencier. La fermeture de l'usine a tout d'un assassinat prémédité dans le seul but de permettre à Burgess-Norton de faire un peu plus de profits en rassemblant ses activités sur un seul site. D'autant que, selon l'expert-comptable du comité d'entreprise, des transferts de fonds pas très clairs ont eu lieu régulièrement, sous prétexte de prestations diverses, de l'usine de Vieux-Charmont vers le groupe.

Interpellé par les grévistes, le patron de Burgess-Norton a affirmé qu'il n'était pas question de maintenir l'activité car « on n'est pas à la Sécurité sociale ». Des propos méprisants qui n'ont eu comme résultat

que d'indigner les travailleurs et de les conforter dans leur bon droit. Depuis, les actions n'ont pas cessé. Une journée « portes ouvertes », le 10 décembre, a rassemblé plusieurs centaines de salariés et de syndicalistes des usines des environs. Les grévistes ont fait des collectes de soutien, notamment aux portes de l'usine Peugeot Sochaux, toute proche, avec le soutien des militants CGT de PSA.

Le 20 décembre, une forte délégation se rendait à la direction de Peugeot à Poissy où elle était accueillie par des syndicalistes des usines du groupe PSA de la région parisienne. Peugeot leur a affirmé ne pas pouvoir intervenir dans les affaires de Burgess-Norton. Mais avec sa politique de « réduction des coûts » chez les sous-traitants, Peugeot est directement responsable.

D'ailleurs, de nombreux sous-traitants de la région emboîtent le pas et annoncent qui des licenciements, qui des renvois d'intérimaires. Et Peugeot n'est pas en reste : il a annoncé le renvoi de 670 ouvriers intérimaires et CDD du site de Sochaux d'ici la fin février.

À 70, les travailleurs d'IP Marti font beaucoup parler d'eux, il faut dire qu'ils ont une solide tradition de luttes. Ils refusent de se retrouver à la porte. Leur lutte est accueillie avec sympathie par une grande partie des ouvriers de Peugeot et des sous-traitants : tout le monde se sent menacé par la rapacité du patronat qui est prêt à rayer une usine de la carte pour espérer un peu plus de profits ailleurs.

Correspondant LO

Arlette Laguiller reçue par les travailleurs de Marti



Le jour où le tribunal rendait son verdict, notre camarade Arlette Laguiller était reçue par les grévistes d'IP Marti sur le site de l'usine de Vieux-Charmont. Chaleureusement accueillie par une centaine de personnes, grévistes et salariés des usines alentour, elle s'est adressée aux travailleurs : « On a beaucoup parlé, ces derniers temps, des patrons voyous. Celui de votre usine Marti, rachetée par l'américain Burgess-Norton il y a quelques années, en est un. »

Et d'ajouter : « Mais il y a un autre patron voyou, c'est Peugeot car votre combat pose une nouvelle fois le problème de la sous-traitance où le don-

neur d'ordre Peugeot exige des coûts de production toujours plus bas et ne condamne évidemment pas la délocalisation en Italie de Burgess-Norton si cela doit lui permettre de faire baisser les coûts. Alors c'est Peugeot, principal client d'IP Marti avec 60 % des commandes qui doit garantir votre emploi. Qu'il se débrouille comme il veut, soit en maintenant votre usine, soit, le cas échéant, en embauchant tous les travailleurs de Marti. »

Relevant que « la famille Peugeot a assez d'argent pour assurer l'emploi et le salaire de tous, et des Marti en particulier », notre camarade a apporté son soutien à la lutte

engagée par les travailleurs. Et d'insister : « Vous avez aussi raison d'exiger les chiffres sur l'entreprise qu'on vous refuse. Au nom de quoi, un individu, votre patron, peut-il décider de votre vie, de la vie de vos familles, sans même vous dire pourquoi ? (...) S'ils tiennent tellement au secret, s'ils vous cachent les chiffres, c'est parce que, très certainement, ils ont l'argent qu'il faut pour maintenir l'emploi mais ils préfèrent augmenter la part des actionnaires... Je vous souhaite de tout cœur de gagner et de démontrer que, quoi qu'ils en pensent, les patrons ne seront pas toujours les plus forts ».

• Thonon (Haute-Savoie)

Exploitation sans frontières

Sur le chantier du nouveau palais de justice de Thonon (Haute-Savoie), des patrons sans scrupules ont tenté de voler délibérément 31 travailleurs polonais du fruit de leur travail.

Le témoignage de l'un de ces travailleurs, recueilli et publié dans un tract de l'Union locale CGT de Thonon, en dit long sur les mœurs de ces exploités : « Nous avons répondu aux annonces d'une entreprise pour venir travailler en France jusqu'à Noël. Le point de départ était fixé dans une ville de Pologne, à 200 km de la frontière allemande. Au rendez-vous, il n'y avait pas de bus. Un correspondant nous a dit de nous rendre à la frontière

par nos propres moyens, ce que nous avons fait. Au deuxième point de rendez-vous, toujours pas de bus, un autre correspondant nous a invités à traverser la frontière jusqu'à une ville allemande, où nous avons effectivement pris un mini-bus et des voitures immatriculées en France, venant de Haute-Savoie. Ces voitures nous ont amenés à Perrignier (Haute-Savoie), dans une maison de 150 m² environ où nous logions à 31. »

« Il n'y avait pas de matelas jusqu'à ces derniers jours, nous couchions à même le sol. Il y avait 60 litres d'eau chaude pour 31 personnes. Nous travaillions 8 heures par jour du lundi au ven-

dredi et 5 heures le samedi matin. Théoriquement, nous devions être payés 10 euros net de l'heure, mais nous n'avons pas touché de salaire depuis les deux mois que nous sommes ici ; certains ont seulement touché 150 ou 300 euros d'acompte. »

Selon *Le Dauphiné libéré*, ces travailleurs auraient été embauchés par l'entreprise allemande Q-Dashi, elle-même mandatée par l'entreprise haut-savoyarde Adonis, elle-même mandatée par l'entreprise chambérienne SCITA, elle-même mandatée par l'entreprise Dumez (dont le logo s'étale aux abords du chantier). Dumez travaillait pour le minis-

tère de la Justice, qui était maître d'œuvre. Il y a donc complicité flagrante de patrons grands et petits.

Il faut ajouter que, selon la CGT, ces travailleurs ont été agressés au cours de leur première nuit de grève, par des patrons armés d'un pistolet et flanqués de nervis, qui voulaient les forcer à monter dans deux minibus pour les faire repartir immédiatement en Pologne !

Ces travailleurs se sont mis en grève le vendredi 16 décembre, accrochant une banderole sur le palais de justice en construction. La presse parlait enfin d'eux. Mais ce n'est que

quelques jours plus tard que ces travailleurs polonais recevaient une somme de 2 500 euros avancée, semble-t-il, par les entreprises françaises. Ce qui leur permettait de mettre fin à leur grève et de retourner en Pologne pour les fêtes.

Telles sont les mœurs de brigands de patrons qui piétinent sans scrupule toute réglementation sociale sans personne y regarde de trop près : ni les grandes entreprises donneuses d'ordre, ni même le client, fût-il le ministère... de la Justice !

Correspondant local

• États-Unis

Les travailleurs des transports new-yorkais face à une municipalité de combat

La grève des employés du métro et des bus de New York a duré trois jours. Si la télévision a largement montré les New-yorkais déambulant dans le froid, en ajoutant le commentaire classique sur les pauvres voyageurs « pris en otage », en revanche, les informations sur les raisons de la grève sont restées plus que floues.

Le conflit a commencé après l'échec des discussions entre la direction des transports de la ville et l'Union locale du syndicat des transports, sur l'augmentation des salaires et sur les retraites. La direction, invoquant le fait que le coût des pensions avait triplé depuis 2002, proposait, pour les nouveaux embauchés, de reculer l'âge de la retraite à 62 ans ou d'augmenter leurs cotisations à 6 % du salaire au lieu de 2 %.

Actuellement, les travailleurs peuvent prendre leur retraite à 55 ans, après vingt-cinq ans d'activité, avec 50 % de leur salaire.

Les détracteurs des grévistes n'ont pas manqué, la direction, le maire et les médias à leur service attaquant ces « privilégiés » du secteur public qui se lançaient dans un conflit illégal puisque, dans l'État de New York, les employés du secteur public n'ont pas le droit de faire grève. Un juge a d'ailleurs condamné le syndicat à payer une amende d'un million de dollars par jour et les grévistes à perdre deux jours de salaire par journée de grève. Il a également menacé d'envoyer en prison le responsable syndical.

Le jeudi 22 décembre, la direction du syndicat a appelé à la reprise. Les 33 700 employés sont retournés au travail. Selon le *New York Times*, certains étaient

furieux contre leur direction syndicale qui les avait « laissé tomber », d'autres espéraient que la reprise des négociations, qui s'effectuent dans la plus grande discrétion, pourrait aboutir à une nouvelle convention collective pas trop défavorable.

On verra ce qu'il en sera, même si les travailleurs sont maintenant en moins bonne position que si leur grève avait continué. Quoi qu'il en soit, c'est la première fois depuis vingt-cinq ans que les employés du métro se mettaient en grève. Et ce que ce conflit a déjà mis en lumière, c'est la hargne des autorités pour arracher leurs quelques avantages à des travailleurs un peu moins mal payés que les autres et pour niveler par le bas leurs conditions de vie. C'est un air bien connu, qu'on nous joue aussi de ce côté-ci de l'Atlantique.

Sylvie MARÉCHAL

• Cachemire

Ce n'est pas l'hiver qui tue

Actuellement, au Cachemire, des centaines de milliers de rescapés du tremblement de terre du mois d'octobre vivent encore dans des camps de fortune où les conditions d'hygiène et d'accès à l'eau sont souvent désastreuses. Sans parler de dizaines de milliers d'autres, en haute altitude, qui n'ont reçu aucun secours faute d'hélicoptères en nombre suffisant.

Et au moment où l'hiver s'installe, il s'avère que la plupart des tentes fournies ne sont pas suffisamment résistantes pour protéger les survivants des rigueurs du froid himalayen. Selon des responsables d'orga-

nisations humanitaires, 420 000 tentes ont été distribuées mais « 90 % ne sont pas faites pour ces conditions climatiques ». « Il faut des tentes d'hiver, dotées de systèmes d'isolation. Mais les fabricants sont très peu nombreux. Nous craignons que la production ne suive pas », a déclaré le coordinateur de l'ONU pour le Pakistan.

Pour faire la guerre dans le pays voisin qu'est l'Afghanistan, les États-Unis et à leur suite la Grande-Bretagne ou la France ont trouvé les moyens d'envoyer à des milliers de kilomètres de leur territoire des milliers de soldats ainsi que le matériel sophistiqué dont dis-

posent aujourd'hui les armées des pays riches, entre autres des hélicoptères gros porteurs et tout ce qui assure l'entretien de troupes en opération.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en formulant sa récente demande de 4 milliards d'euros pour venir en aide à 31 millions d'êtres humains dans une situation désespérée, a rappelé que cette somme est « inférieure à ce que le monde dépense en quarante-huit heures pour s'armer ». Et il est bien placé pour savoir ce dont il parle !

Annie ROLIN

• Iran

Nouvelles arrestations de syndicalistes

Le IWSN (Iranian Workers' Solidarity Network – Réseau de solidarité des travailleurs iraniens) nous communique :

« Le 22 décembre à 6 heures du matin des membres du "ministère de l'Information" ont perquisitionné au domicile de Mansour Ossanlou, dirigeant du Comité exécutif du syndicat de la compagnie de bus Vahed, qui dessert la ville et la banlieue de Téhéran. Le militant syndicaliste a été arrêté et emmené en un lieu

tenu secret. Au même moment d'autres membres du même Comité exécutif étaient aussi arrêtés et maintenus en détention.

Ces arrestations s'inscrivent dans l'offensive des autorités islamiques contre la tentative de construire dans ce secteur des transports publics un syndicat indépendant dont des membres ont déjà dans le passé été molestés par les nerfs du "Conseil islamique du travail" et les locaux saccagés par les mêmes voyous. »

• Paludisme

Victimes pour deux dollars

Il y a quelques semaines, un congrès international consacré à la lutte contre le paludisme s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun. Cette maladie, aussi appelée malaria, vue de France, est une maladie tropicale qui ne concerne plus que les touristes se rendant dans les régions impaludées.

Mais elle reste une menace mortelle pour 40 % de la population mondiale, près de 2,5 milliards d'hommes. C'est la maladie la plus répandue dans le monde, près de trois millions de personnes en

de terminer le canal. Plus tard, quand les soldats américains furent menacés au Vietnam et en Extrême-Orient, des budgets importants furent alloués à la recherche. Dans les années cin-



Un enfant, victime de la malaria, à l'agonie dans un hôpital du Soudan.

meurent chaque année, dont la moitié sont des enfants.

Cette maladie progresse. Médecins sans Frontières explique : « Aujourd'hui, on compte quatre fois plus de cas et trois fois plus de décès par paludisme que dans les années 1970. » Et pourtant on sait depuis plus d'un siècle combattre cette maladie dont l'agent est un parasite transmis par la piqûre d'un moustique femelle. Dans les pays développés où elle faisait encore des ravages il y a quelques décennies, on a réussi à l'éradiquer grâce à des travaux de drainage et d'assèchement des marais et à l'utilisation massive d'insecticides.

Mais de tels travaux, coûteux, n'ont jamais été menés dans les pays sous-développés et la carte du paludisme recoupe aujourd'hui celle de la misère et du sous-développement. Aux Antilles par exemple, la maladie tue encore à Haïti, le pays le plus pauvre de la région. Sur le continent africain, c'est l'Afrique noire sub-saharienne, la région la plus pauvre du monde, qui paye un lourd tribut, puisqu'on y trouve 90 % des malades. Ce n'est que lorsque leurs intérêts immédiats étaient en jeu que les puissances coloniales ont pris des mesures. Lors de la construction du canal de Panama, l'hécatombe parmi les ouvriers (et même parmi les ingénieurs) fut telle qu'elle mettait en péril la construction de l'ouvrage : des travaux d'assainissement permirent de combattre l'épidémie... et

quante, des médicaments antipaludéens sont apparus. Ils sont aujourd'hui moins efficaces du fait de l'émergence de parasites résistants, mais d'autres médicaments, les ACT, mis au point à partir de l'artémisinine, une plante qui pousse en Chine, assurent une guérison dans 90 % des cas. L'OMS en a recommandé l'utilisation en 2002. L'artémisinine est commercialisée par les laboratoires Novartis, qui ne la produisent qu'en faibles quantités, expliquant que... la plante met plus de six mois à pousser. Mais pour le professeur Tu-You-You, « inventeur » des ACT, la raison est tout autre : « La lenteur de la reconnaissance de ma découverte s'explique par le fait que le paludisme est une maladie de pauvres », a-t-il déclaré. De pauvres qui n'ont pas les moyens de se payer ce médicament, car il coûte environ deux dollars contre un demi-dollar pour un traitement ancien. En Afrique subsaharienne, la moitié de la population vit avec moins d'un dollar par jour. Pour ces millions d'Africains, cette différence est le prix de la vie. Et, vu leur coût, dans les hôpitaux africains, les ACT restent dramatiquement sous-utilisés.

Mais, comme le dit le PDG de Novartis : « Le profit est absolument essentiel, c'est comme l'air que nous respirons. » Cette formule explique, à elle seule, pourquoi le paludisme continue à tuer dans les pays pauvres.

Christian BERNAC

LUTTE DE CLASSE N° 93 (Décembre 2005 - janvier 2006)

Textes
du 35^e congrès
de Lutte Ouvrière

Textes préparatoires

- La situation intérieure
- La présente crise du logement
- Relations internationales et domination impérialiste
- L'économie capitaliste mondiale
- Une orientation pour une année sans élections
- Pour que les révoltes de la jeunesse ne conduisent pas à l'impasse

Textes présentés
au Congrès

- Motion d'orientation soumise au vote des délégués
- Texte sur les banlieues, discuté au congrès

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres